
Lycée Gabriel Guist'hau, classe de 2e année

Numéro d'inventaire : 2018.3.283

Auteur(s) : Tourte & Petitin

Type de document : tirage photographique

Éditeur : Et.ts H. Tourte & M. Petitin Reproduction interdite Tous les clichés sont conservés

Période de création : 2e quart 20e siècle

Date de création : 1943

Inscriptions :

- légende : Lycée de jeunes filles Nantes 1942-1943
- numéro d'ordre : 171275
- annotation concernant la représentation : Jean-Claude
- légende : 2ème année scolaire Lycée gabriel Guist'hau Nantes juin 1943
- tampon : CERHE Musée de l'éducation SAINT-BRIEUC

Matériau(x) et technique(s) : papier, carton

Description : Tirage en noir et blanc collé sur un carton de fond aux bords crénelés, à l'intérieur d'un double filet

Mesures : hauteur : 24 cm ; largeur : 29,7 (dimension totale)

hauteur : 15,8 cm ; largeur : 22,2 (dimensions du tirage)

Notes : Le lycée Gabriel Guist'hau est le lycée de jeunes filles de Nantes. Pourtant, de nombreux petits garçons figurent sur la photo. Source : site du lycée (05.09.2018) : "Au début de la Deuxième Guerre mondiale, un professeur, Madeleine Bourguel, membre de l'Association des Françaises diplômées des Universités, prend l'initiative de mobiliser la grande majorité du personnel du lycée pour parrainer financièrement deux collègues polonaises réfugiées, Irma Kaufer, une israélite, et madame Bursztyn, geste rare puisque le pays entier ne connaît que douze parrainages de cette sorte."

Mots-clés : Photos de classe dans les lycées et collèges de filles

Filière : Classes élémentaires des lycées et collèges

Lieu(x) de création : Nantes / Levallois-Perret

Historique : Provenance: Centre d'Étude et de Recherche en Histoire de l'Éducation (Saint-Brieuc, Côtes d'Armor)

Représentations : groupe de figures : élève, Deuxième Guerre mondiale / Photo de classe

Objets associés : 2018.3.284

1226



171275

REPRODUCTION INTERDITE
TOUS LES Clichés SONT CONSERVÉS

LYCÉE DE JEUNES FILLES
NANTES 1942-1943

E. H. Tourte & M. Petitin
53, RUE GIDE
TÉL. PÉREIRE 02-99
LEVALLOIS-PARIS